



Vol de chèques déjeuner/refus du dépôt de plainte

Par **sandrine**, le **29/09/2010** à **20:31**

Bonjour,

C'est la 3e fois que nous constatons le vol de chèques déjeuner dans ma société: Ils nous sont livrés par coursier et la collègue chargée de la distribution a encore constaté qu'il manquait 1 à 2 chèques dans chacun des 15 carnets (généralement les derniers). MA direction en a avisé la Sodexo qui nous a répondu qu'une fois l'enveloppe qui contenait les chèques ouverte, nous ne pouvions plus porter plainte. C'est absurde puisqu'il nous serai impossible de constater le vol sans contrôler les carnets..

Quel est notre recours?

Merci

Sandrine

Par **mimi493**, le **29/09/2010** à **23:43**

A la prochaine livraison, n'ouvrez pas de suite l'enveloppe. Attendez d'avoir des témoins et comptez devant témoin. Si c'est de nouveau incorrect (ce qui n'est pas sur puisque vous avez peut-être averti le voleur en amont que vous aviez repéré son truc), vous ne dites rien et la prochaine fois, vous faites venir un huissier. S'il en manque, vous les réclamez à votre fournisseur qui vous fait payer ce qu'il ne livre pas.